

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition de la Commission d'agrément et de sélection

**A.Gt 25-05-2023**

**M.B. 14-06-2023**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement  
secondaire, l'article 1.7.10-23, § 1er ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1er.** - La Commission d'agrément et de sélection est composée  
comme suit :

1. Monsieur Bruno SEDRAN, agent de la Direction générale de  
l'Enseignement obligatoire ;

2. Monsieur Laurent DIVERS, agent de la Direction générale du Pilotage  
du Système éducatif ;

3. Monsieur Christophe KELECOM et Monsieur Glenn VANDAMME,  
membres de l'Observatoire du climat scolaire ;

4. Madame Karin VANDERSTRAETEN, représentante du Délégué  
général aux droits de l'enfant ;

5. Madame Annick LE BOULENGE, représentante du cabinet du  
Ministre de l'Enseignement ;

6. d'un expert du pôle d'expertise visé à l'article 1.7.10-26, § 2, du Code de  
l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;

7. Madame Corinne BERTHOT, représentante de Wallonie-Bruxelles  
Enseignement ;

8. Monsieur Patrick BEAUFORT, représentant des pouvoirs  
organisateur de l'enseignement officiel subventionné ;

9. Madame Marie-Eve CARTON-DELCOURT, représentante des  
pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel subventionné ;

10. Madame Catherine LACAVE, représentante des pouvoirs  
organisateur de l'enseignement libre non confessionnel subventionné.

**Article 2.** - La commission est présidée par Monsieur Christophe  
KELECOM, membre de l'Observatoire du climat scolaire.

**Article 3.** - Le secrétariat de la commission est assuré par Monsieur  
Bruno SEDRAN, membre de la Direction Générale de l'Enseignement  
Obligatoire.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 25 mai 2023.

**Article 5.** - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses  
attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 mai 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

C. DESIR